Zeitschrift: Éducateur et bulletin corporatif : organe hebdomadaire de la Société Pédagogique de la Suisse Romande

Herausgeber: Société Pédagogique de la Suisse Romande

Band: 7 (1871)

Heft: 22

Heft

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 13.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

DIEU — HUMANITÉ — PATRIE

GENÈVE. 15 NOVEMBRE 1871

7me année. N° 22.

L'ÉDUCATEUR

REVUE PÉDAGOGIQUE

PUBLIÉE PAR

LA SOCIÉTÉ DES INSTITUTEURS DE LA SUISSE ROMANDE

et paraissant le 1er et le 15 de chaque mois.

SOMMAIRE. — Loi fédérale sur l'instruction publique. — La sincérité et le mensonge chez les enfants. — Correspondance jurassienne. — Partie pratique. — Chronique bibliographique. — Chronique scolaire. — *Supplément*. Rapport du Comité pour les orphelins de la guerre.

Loi fédérale sur l'instruction publique

La grande question de la réforme fédérale de l'instruction publique continue à préoccuper les esprits et à défrayer les feuilles politiques et scolaires. La feuille de Winterthour, rédigée par M. Meyer, professeur à Frauenfeld, est l'organe des unitaires pur sang qui veulent centraliser complètement le domaine de l'Education publique et réclament la création d'un Département fédéral par lequel ils remplaceraient tous les conseils d'Education et toutes les directions des cantons. Cette opinion a réuni 183 voix dans la grande assemblée de la Tonhalle où 5 à 600 instituteurs siégeaient, le 14 octobre dernier.

On connaît l'opinion personnelle émise par le rédacteur de l'*Educateur* sur la manière dont il entend l'intervention fédérale.

La *Schweizerische Lehrer-Zeitung*, rédigée par M. le directeur d'école normale de Thurgovie Rebsamen, dit à ce sujet dans son numéro du 28 octobre :

« L'*Educateur*, par la plume de M. Daguet, que nous avons » regretté de ne pas voir à Zurich, a traité la question suivante : » la Confédération fait-elle ce qu'elle peut et ce qu'elle doit dans » l'intérêt de l'éducation populaire? et l'a résolue négativement. » Mais c'est à tort qu'on en inférerait qu'il demande une cen- » tralisation complète du système scolaire. L'unitarisme, dans » l'opinion de M. Daguet, serait la destruction de la vitalité et de » la liberté helvétiques. Il pense que la centralisation administra- » tive et bureaucratique a été pour beaucoup dans les malheurs de » la France. La triste manie de réglementer ce qu'on ne connaît » pas, en tuant toute liberté, aurait pour résultat d'abaisser, » au lieu de l'élever, le niveau de l'instruction publique. »

Nous ne poursuivrons pas plus loin cette analyse du Mémoire de M. Daguet par la *Schweizeriche Lehrer-Zeitung*. Nous nous bornerons à traduire la réflexion qu'elle suggère à l'auteur :

« Certainement qu'en appliquant les idées émises dans l'*Edu-* » *cateur*, on arriverait déjà à quelque chose. Nous faisons grand » cas d'une opinion publique éclairée, et nous réclamions déjà » quelques mesures pareilles en 1866 ; nous ne trouvâ- » mes aucun écho alors. Mais aujourd'hui ce minimum ne suf- » fit plus et l'occasion propice se présente; il ne faut pas la » négliger. »

La *Schweizerische Lehrer-Zeituny* espère sans doute que les Chambres fédérales seront favorables au projet. Cet espoir devient certitude aux yeux de la *Schweizerische Schulzeitung* de Winterthour qui ne voit de salut d'ailleurs pour l'instruction publique que dans l'intervention fédérale. C'est aussi, selon l'honorable professeur Meyer, qui rédige cette feuille, le seul moyen de paralyser les influences ténébreuses du parti du moyen-âge. « Allumez des flambeaux, dit-il, les ombres de la nuit disparaîtront. »

Il n'est pas vrai de dire, ajoute M. Meyer, que le populaire ne s'intéresse pas à la chose. Des pétitions diverses ont été envoyées aux Chambres ou à la commission de révision. Le Grütli a formulé des vœux. « Tant que le cantonalisme règnera, pour- » suit M. Meyer, rien d'important ne se fera. On l'a vu à l'ou- » vre, sous l'Acte de médiation et depuis. Il a eu ses prophètes » et certes de grands prophètes qui s'appellent Pestalozzi, Gi- » rard, Fellenberg, Werhli, Scherr; les 22 patries ont eu toutes

» les facilités du monde pour déployer leur savoir-faire en in-
» struction publique. Mais bien peu de ces 22 ménages de la
» Confédération ont rempli leur mission. »

Parmi les journaux de la Suisse romande, aucun, à notre connaissance, ne s'est prononcé pour une centralisation complète de l'instruction publique; un ou deux seulement dans le sens de la centralisation limitée de la *Tonnhalle*. Il faut excepter un journal de la Chaux-de-fonds. Un article inséré dans cette feuille semble du moins réclamer la centralisation, l'unitarisme sur toute la ligne. Nous avons dit ce que nous pensions de cet unitarisme (1). A. D.

De la sincérité et du mensonge chez les enfants

La vérité, dit un proverbe, se trouve dans la bouche des enfants; et la franchise qu'on remarque chez eux, ne varie que dans la manière de se manifester : chez les uns, elle se fait jour en exprimant toute pensée quelconque; chez d'autres, on ne la remarque qu'en certaines occasions. Quand on rencontre des enfants qui songent à tromper, on peut donc presque à coup sûr, en conclure que quelque influence extérieure a produit, ou du moins fortement contribué à produire cette impulsion fâcheuse. Mentir, déguiser la vérité, esquiver de répondre à certaines questions, ne pas vouloir avouer sa propre faiblesse, méditer de petites ou de grandes tromperies, aller même jusqu'à soutenir avec persévérance ce qui est diamétralement opposé à la vérité; tout cela doit avoir quelque cause extérieure. Un intérêt quelconque est caché là-dessous. Les parents et les maîtres même donnent lieu à beaucoup de mensonges, dont ils devraient s'accuser plutôt que les enfants. Les circonstances, en se compliquant, multiplient les causes du mensonge. Peu à peu le caractère s'altère, et la qualité la plus précieuse, la véracité disparaît complètement ; à sa place arrivent la dissimulation, la fausseté, l'hypocrisie, vices qui deviennent bientôt une seconde nature. Il est donc de la plus haute importance, de veiller à ce que la sincérité et la véracité des enfants se conservent dans toute leur pureté.

On rend les enfants menteurs et faux par son propre exemple, en racontant en leur présence des choses qu'ils savent n'être pas vraies; en les accoutumant à se servir envers d'autres personnes de toutes sortes de mensonges, qui passent, il est vrai, pour très-innocents, mais qui cependant n'en sont pas moins des mensonges. On excite encore les enfants à mentir en laissant voir une certaine satisfaction, quand ils se sont tirés d'embarras par un mensonge bien fait, ou par une ruse admise. On les pousse à trahir la

(1) Dans notre dernier article sur la réunion de Lausanne, n° 32, il faut lire : *Inspecteurs permanents*, et non *instituteurs*. (*La Rédaction*).

vérité, en les traitant sévèrement pour les moindres fautes ; en les brusquant, en les entraînant, par des promesses, à parler quand, par égard pour leurs camarades, ils voulaient taire ce qu'ils savaient, afin de leur éviter des reproches ou un châtiment. Notre crédulité les porte aussi à mentir, quand ils savent que nous n'examinons jamais à fond ce qu'ils disent ; alors ils sont tentés d'abuser de cette confiance. D'un autre côté, la défiance produit souvent un mal aussi grand. Aux fautes des maîtres ou des parents, il faut ajouter encore les causes de mensonge qui se trouvent dans les enfants eux-mêmes : leur légèreté, leur distraction, leur insouciance et leur esprit volage ; l'intérêt personnel, l'espoir de gagner quelque chose ou d'échapper à la punition ou à la honte, quelquefois aussi le désir d'éviter un chagrin aux parents ou aux maîtres. Souvent les enfants mentent de peur qu'on ne les taxe d'être rapporteurs. Une imagination très-vive fait aussi dévier de la vérité : dans ce cas, les enfants se livrent à des exagérations, qui peuvent devenir pour eux une seconde nature, et qui excitent à leur égard beaucoup de défiance.

La part que l'immoralité (1) a au mensonge varie beaucoup. Tantôt ce vice procède de la légèreté, tantôt de la crainte, tantôt encore de la méchanceté et de la ruse. Les enfants s'écartent quelquefois de la vérité par des motifs qui commandent presque notre estime, par fidélité envers un ami, par exemple ; mais ce n'en est pas moins un mensonge condamnable. Les maîtres qui ne connaissent pas le cœur humain, rangent tous les genres de mensonges dans une même classe et les punissent avec la même rigueur ; cela n'est pas juste peut-être. Mais il ne faut jamais excuser ce vice, car il est de la dernière importance que le caractère soit franc et vrai ; rien n'est plus propre que ces deux dispositions à le conserver bon. Une éducation despotique fausse le caractère ; quelquefois même une éducation entièrement basée sur des relations affectueuses, n'obtient qu'avec peine un résultat satisfaisant. Ce n'est pas tout que d'éviter les fautes grossières dont nous avons parlé plus haut ; il faut se faire un principe constant de persuader aux élèves, que la franchise est la chose la plus importante, et qu'elle peut même contribuer à faire excuser certaines fautes, ce qui ne signifie pas toutefois, qu'un aveu sincère doive tout excuser ; mais le mensonge et la fausseté aggravent toujours le mal ; le moindre écart de la vérité entraîne la défiance, et plus nous avons trompé la bonne foi des autres, moins on croit à nos paroles. Il faut rendre la franchise facile, en encourageant l'élève et en évitant de le mettre dans le cas de mentir pour échapper à des questions fines et rusées. Pour faire avouer quelque chose à un enfant, il ne faut pas feindre de l'ignorance ; il est même bon de lui épargner des aveux souvent pénibles à faire. Mais l'enfant a-t-il voulu tromper ? ne lui laissez pas croire,

(1) Le mot immoralité est pris évidemment ici dans son sens le plus général. (*Note de la Rédaction*).

même dans les affaires les plus insignifiantes, que cela nous ait échappé; car il est dangereux qu'il puisse se croire plus adroit que ses maîtres. La honte et le mépris dont se couvre celui qui persévère dans le mensonge, dispensent d'employer à son égard d'autres punitions, à moins que ce vice ne soit allié à quelque autre plus grave encore.

Que l'on ne se laisse cependant pas séduire par une apparence de franchise et de sincérité; certains enfants redisent tout, rapportent tout et malgré cela sont fort méchants. Leur franchise n'est souvent qu'une misérable habitude de parler, et annonce une tête sans cervelle, qui ne sait s'occuper elle-même. Ce babil est quelquefois intéressé; il a pour but ou de se rendre agréable, ou de se soustraire à la punition, quand on a promis, en terme trop généraux, qu'on ne punirait pas les fautes qui seraient suivies d'un franc aveu.

Les rapports des enfants sont souvent des accusations. On peut les permettre, quand le rapporteur a été l'objet de quelque offense, et lorsque, par ce moyen, un enfant faible et opprimé peut être protégé contre l'injustice. Il faut même alors considérer le rapport comme un devoir, et approuver cette démarche; sans cela, vous encourageriez les enfants à se venger eux-mêmes, et vous auriez à vous en reprocher toutes les suites fâcheuses. Cependant on doit leur inspirer le désir de terminer leurs différends à l'amiable, sans avoir besoin de recourir au supérieur. On doit les encourager aussi à pardonner les injures, ou à les supporter sans se venger. Mais, si vous voulez gâter le cœur des enfants, encouragez-les, comme cela ne se fait que trop souvent dans les familles et dans les écoles, à se plaindre continuellement de tout ce qui peut leur porter dommage : bientôt l'égoïsme s'en mêlera, et le caractère s'avilira indubitablement.

En voulant suivre les éducations à la mode, les usages du monde, on a généralement le malheur de se contenter d'apparences et de prendre pour un sentiment vrai ce qui n'en est que le dehors; fatale et dangereuse erreur! Que ne fait-on pas dans le monde pour les apparences? On se réjouit, on se désole, on témoigne de l'intérêt, on trouve tour à tour beau ou laid, sans que le jugement y entre pour rien. Tenez les enfants éloignés aussi longtemps que possible de ce monde trompeur; ne mettez dans leur bouche que ce qui part de leur âme; ne les blâmez pas de manifester tout ce qui se passe en eux. Mieux vaut qu'ils n'aient aucun sentiment, que d'avoir l'habitude de dire ce que vous aimez à entendre. Nous ne voulons et nous ne devons pas élever des acteurs, qui sachent jouer un rôle, en abdiquant leur caractère propre.

CHANSON, *Instituteur*.

Nyon, août 1871.

CORRESPONDANCE.

Jura bernois, 7 octobre 1871.

La Société jurassienne d'émulation a tenu sa 23e séance générale, à Delémont, le 8 octobre dernier. Bien que l'*Educateur* soit de sa nature étranger aux travaux qui n'ont point pour objet l'instruction publique et qu'à ce titre le compte-rendu des études présentées à notre association ne rentre pas dans son domaine, nous croyons cependant que quelques mots sur cette réunion peuvent trouver place dans ce journal. En effet, la Société d'émulation s'occupe aussi de questions pédagogiques, et il n'est peut-être pas hors de propos de vous adresser quelques lignes sur ce qui a été fait, mais à cet égard *seulement*, à la session de 1871. Je réclame, au reste, l'indulgence de mes collègues pour cette communication *officieuse* : une pure causerie entre amis.

La Société d'émulation, se réunissant à Delémont, a été présidée par M. A. Quiquerez, président de la section locale. Le discours d'ouverture a roulé ssur *Delémont* et le *Vorbourg*. M. X. Kohler, président de la Société jurassienne d'émulation, a présenté ensuite le *Rapport sur la marche et les travaux* de l'association jurassienne depuis la dernière assemblée générale en 1869. Je dois vous signaler ici quelques travaux relatifs à l'*Education* qui ont été communiqués dans les sections; et tout d'abord, la conférence donnée à Neuveville par M. Macé sur *la ligue de l'enseignement en France*. Cette œuvre importante, due à l'initiative du pédagogue alsacien, dont le nom a franchi depuis longtemps les limites de sa province, compromise par la dernière guerre, présentait à cette époque des résultats très satisfaisants. Bien que fondée depuis trois ans à peine, elle comptait, en août 1870, 59 cercles, avec un effectif de 17,850 membres, et les cotisations annuelles ascendaient à 78,455 francs. M. Macé a encore entretenu le public neuvillois de cette association utile, et fourni d'intéressants détails dans lesquels le cadre d'une simple lettre ne me permet pas d'entrer ici. On a vu avec plaisir le succès des cours publics sur les bords du lac de Bienne. Les sujets les plus variés ont été traités par des hommes spéciaux, et pour me borner à l'*Education*, M. Ami Cunier a consacré six séances à un cours sur la *Viticulture*, et M. Schaffter, six séances à un cours d'*Instruction civique*. Sous le patronage de la Société encore, ont été organisés des cours de *perfectionnement* pour la jeunessse neuvilloise. M. l'inspecteur d'écoles Landolt a pris pour thème de ses leçons : l'*Histoire de la Suisse depuis la révolution française jusqu'à nos jours*, M. le professeur Meyer a donné deux séances sur la *physique expérimentale*, et M. Huguelet, professeur, huit séances sur la *constitution du corps humain*. —

A Porrentruy, M. Pauchard, professeur, a lu des fragments d'un travail sur l'*éducation des filles*, à propos de la création d'écoles secondaires pour les personnes du sexe dans les localités où cette lacune se fait vivement sen-

tir. M. le directeur Friche a traduit pour les écoles primaires du premier et du second degré les *Guides* pour l'enseignement du *calcul* de M. Ruegg, directeur de l'école normale allemande du canton de Berne.

La Société, dans sa séance générale, a eu à s'occuper des questions soumises aux débats des sections, et qui toutes deux se rattachaient à l'instruction publique. La première était ainsi conçue :

« En vue de la révision de la Constitution fédérale, ne serait-il pas utile » d'appuyer la création d'une Université fédérale, et de quelle manière cette » institution devrait-elle s'organiser pour servir les intérêts de la Suisse ro- » mande?

Des rapports furent adressés sur cette question au bureau central par MM. Fromaigeat, inspecteur des écoles à Delémont, et Rode, professeur, à Neuveville; ils furent livrés à l'impression et distribués aux sociétaires avant la séance générale. Dans la discussion publique, le 3 octobre, M. Saintes, pasteur et président de la section de Bienne, présenta, en outre, les conclusions de celle-ci favorables à la création de l'Université fédérale; M. Saintes, croit que la fondation de cet établissement contribuerait au développement d'une littérature nationale. qui nous manque. — Toutes les sections se sont prononcées pour le principe de fonder une Université fédérale dans la Suisse romande, sans vouloir pour autant la suppression des Académies existantes Quant au lieu où l'établir, la plupart se sont prononcées pour Genève, une pour Neuchâtel. L'assemblée, après discussion, a décidé, à l'unanimité, que, sans entrer dans les questions locales et de détail, la Société ferait une adresse aux autorités fédérales pour lui recommander la création d'une Université fédérale dans la Suisse romande.

La seconde question portait :

« Ne serait-il pas à propos de fonder, comme complément de l'enseigne- » ment primaire, des écoles de perfectionnement ayant pour but de former » l'homme et le citoyen? Comment pourrait-on en doter le pays et quelle » devrait en être l'organisation?

Des rapports étendus furent présentés sur cette matière (et imprimés comme les précédents) par MM. Meyer, professeur à Neuveville, et Friche, directeur de l'école normale à Porrentruy. M. Guerne fit aussi parvenir au bureau central, les conclusions de la Section de Bienne. — D'accord sur la question des principes, les rapporteurs différaient quant à l'application. Un point sur lequel roula particulièrement la discussion en assemblée générale fut celui-ci : provoquer l'initiative de cette fondation ou la promulgation d'une loi déterminant exactement l'organisation de ces écoles, et qui en rendit la fréquentation obligatoire dans des cas donnés. Cette dernière opinion prévalut après un débat contradictoire, et il fut décidé de recommander au gouvernement de Berne la création d'écoles de perfectionnement dans le canton.

Telles sont les données qu'a fournies à votre correspondant la dernière session de la Société jurassienne d'émulation ; je vous les transmets, en vous

laissant le soin d'utiliser ces notes pour l'*Educateur*, si vous pensez qu'elles peuvent offrir quelque intérêt aux lecteurs de ce journal.

X. Kohler.

Partie pratique.

GRAMMAIRE

La plupart des grammairiens disent que les noms des pays et des villes, non terminés par une syllabe muette, sont du genre masculin : *Le Portugal, le Wurtemberg, le Japon*, etc. *Paris est plus grand que Rome.*

Les substantifs du genre féminin, ajoutent-ils, sont les noms des pays et des villes terminés par une syllabe muette : *La France, la Prusse, la Russie, l'ancienne Rome, la Hollande, etc.* — Il faut y joindre *Sion, Jérusalem, Ilion, Tyr.* — Quoique terminés par une syllabe muette, *le Hanovre, le Mexique, le Bengale* sont masculins.

« Quelquefois, disait Eugène Borel, professeur de langue et de littérature françaises à Stuttgart, on trouve employés au féminin des noms de villes non terminés par une syllabe muette : *Moscou* est *déserte.* Ségur. *Riga* était *pleine de marchandises appartenantes* (1) *aux Hollandais.* » Voltaire.

Dans sa *Grammaire moderne des écrivains français* (page 67) M. Aubertin nous dit que les noms de villes et de lieux sont aujourd'hui masculins : *Paris* est *beau*, les *Tuileries* sont *beaux*, *Versailles* est *beau*, *Marseille* est *beau*, *Rome* est *beau*, *Venise* est *beau*, *Constantinople* est *beau.* C'est une syllepse, et l'idée de *lieu* domine. Autrefois l'idée de *ville* dominait, surtout pour les villes à terminaison féminine. Voltaire fait *Constantinople* féminin, mais Montesquieu fait *Belgrade* masculin : « *Je . . . prédis qu'on ferait le siège de* Belgrade, *et qu'il serait* pris (130e lett. pers). » Aujourd'hui la terminaison est indifférente : « Prague *souvent* assiégé, pris et repris. » Chateaub. » Nantes, *comme la France elle-même, était* environnée *d'ennemis.* » Pariset (*El. de Laënne*).

« Il va sans dire, ajoute le même grammairien, que la poésie ne perd jamais ses droits, et peut toujours *personnifier* l'idée de *ville*, et en faire une femme. « Rome *est* rentrée *dans ses ruines*, Venise *dans sa mer.* Venise *s'est* affaissée *en embellissant le ciel de son dernier sourire.* » Chateaub. — Le même dit en prose : « *Qu'importe que* Moscou *ait été* brûlé? *Ne l'avait-il pas déjà été sept fois* ? » Et poétiquement : « Moscou *chancelait* silencieuse *devant l'étranger. Trois jours après*, elle *avait disparu. La* Circassienne *du Nord, la belle fiancée, s'était* couchée *sur son bûcher funèbre.* »

Voici ce que l'auteur précité nous dit encore dans une note : « *Venise* et *Rome* ont le privilége de faire prédominer l'idée poétique, même en prose : « *Venise*, abandonnée *de ses alliés, perdit l'île de Négrepont.* Michelet. —

(1) L'Académie autorise ici l'emploi de l'adjectif verbal.

L'idée ancienne *de ville* se conserve aussi, quelle que soit la terminaison : « On apprit que déjà *Otrante* était *prise.* » MICHELET. (*Précis d'hist. mod.*) (p. 15). — « Le jeune roi assiégea *Lubeck elle-même.* » (ID. p. 127). — C'est peut-être l'idée de *ville anséatique* qui a prédominé; en vertu de l'idée ancienne, Montesquieu disait : « Nous sommes maintenant à *Paris, cette superbe rivale* de la ville du soleil. »

Nous partageons l'opinion de M. AUBERTIN, sauf rectification, et concluons qu'il faut dire *Rome est beau.* Il en sera de même des noms de : Berne, Constantinople, Philadelphie, Venise, Lausanne, Bâle, Genève, Fribourg. Reste à savoir qui a raison :

Hippocrate dit oui, mais Galien dit non.

QUESTIONS

Pourquoi dit-on : « *Tout Florence en fut abreuvé* et *toute la florissante Venise, toute la superbe Rome,* etc.

Les grammairiens veulent que le mot *tout,* se rapportant au vocable *peuple,* ellipsé, soit invariable devant un nom de ville. Mais dans l'exemple : *Tout Rome fut brûlé,* la constitution elliptique ne saurait comprendre le *peuple entier.* — Il nous semble que le genre de *tout,* comme dans d'autres langues, est ici neutre et précise le sens des mots.

Si le nom propre est précédé de l'article, et qu'il maintienne ainsi sa priorité, le mot *tout* redeviendra dépendant; il marquera, par le genre féminin, sa place secondaire.

Buffon s'exprime-t-il correctement lorsqu'il dit : « Il est rare que nos cerfs portent plus de vingt ou vingt-cinq andouillers, lors même que leur tête est la plus belle. »

Georges VERENET,
instituteur, à Neuveville.

GÉOMÉTRIE (*pour les élèves*)

Un propriétaire veut entourer d'une palissade un verger de forme carrée, ayant 20 perches 25 pieds carrés de surface. Il veut se servir de lattes hautes de m. 1,60 et larges de m. 0,06; entre deux il ménage un espace de même largeur qu'une latte. Quelle somme lui faudra-t-il pour l'achat des planches employées à la confection des lattes, s'il les paie fr. 0,10 le pied carré.

J. ALLEMAND.

La dictée et les exercices pratiques publiés dans le n° 20, sont de M. Pelletier, régent, à Chêne-Bourg.

CHRONIQUE BIBLIOGRAPHIQUE

Schweizerische Schul-Zeitung. — *Winterthour. 1er octobre 1871. Chez Westpheling.*

Nous recevons de Winterthour le premier numéro d'une nouvelle feuille scolaire pour toute la Suisse allemande et intitulé : *Schweizerische Schulzeizeitung* (1). Le rédacteur en chef, M. Meyer, professeur à l'école cantonale de Frauenfeld expose, dans un avant-propos, les principes qui le dirigent et fait une espèce de profession de foi dont nous extrayons quelques passages qui semblent dénoter l'indépendance de caractère.

« Notre patrie doit principalement sa prospérité à la circonstance qu'on y » a, bien que dans une mesure différente et inégale, satisfait aux besoins de » l'instruction publique.....

» Stapfer, de Brougg, le ministre des sciences de la République helvétique » dont le nom demeurera toujours cher à l'école suisse, fut le premier à faire » entendre ce langage nouveau dans la bouche des chefs de l'Etat : *Nous » n'avons pas la mission seulement de faire de nos concitoyens des administrés obéissants et paisibles, mais de les élever à penser par eux-mêmes, à » juger par eux-mêmes, à agir de leur chef et à s'estimer eux-mêmes.....*

» Malheureusement les germes déposés par Stapfer dans le sol helvétique » furent étouffés par le régime qui suivit celui de la république helvétique » et ne fructifièrent qu'en 1830. La plante a mis du temps à prospérer. » Enfin, l'opinion publique s'est éveillée, et il est devenu de bon ton aujourd'hui d'être UN AMI DE L'ÉCOLE, tandis que tout écrivain qui s'aviserait de » s'attaquer à elle est sûr de rencontrer une opposition générale. Mais, bien » que cet enthousiasme pour l'école ne soit trop souvent qu'une pure feinte » et un artifice des démagogues, il n'en est pas moins dans l'ensemble avec » lequel il se produit un signe des temps où nous vivons. Car le peuple » suisse est unanime à considérer l'instruction publique comme un objet qui » mérite toute la sollicitude des pouvoirs constitués.

» La *Schweizerische Schulzeitung* s'occupera surtout de l'enseignement élémentaire, mais compte bien aussi s'intéresser à l'enseignement moyen et » supérieur; car il ne saurait être indifférent pour l'école populaire, de savoir de quelle façon se donne l'enseignement dans les hautes écoles, et » dans le sens inverse, le temps est passé, sans doute, où le corps enseignant » des écoles supérieures, infatué d'un orgueil pédantesque, n'avait que dédain pour ses collègues des écoles populaires.....

(1) Ce journal paraît tous les dimanches, sous le format d'un in-4°.

Les dernières lignes de M. Meyer ont trop de rapport avec tout ce que nous avons dit souvent dans l'*Educateur* et ailleurs pour ne pas exciter toute notre sympathie.

Nous faisons seulement des vœux pour que le nouveau journal ne nuise point à la *Schweizerische Lehrer-Zeitung* si bien rédigée par M. Rebsamen, directeur de l'Ecole normale de Kreuzlingen, et qui est l'organe des instituteurs suisses. Les cantons allemands ont les reins assez forts pour soutenir les deux feuilles. Mais il n'est cependant pas sûr qu'elles ne se nuisent pas l'une à l'autre, et mieux vaut une feuille qui prospère que deux qui sont réduites à végéter l'une et l'autre.

Une remarque encore en terminant. M. Meyer dit ne pas vouloir se servir du *nous* qu'il appelle monarchique (et qu'il pourrait tout aussi bien appeler épiscopal) en s'adressant à ses lecteurs, dans le premier numéro du moins. M. Meyer a agi prudemment en ajoutant ce correctif. Il est certain cas où le *je* fait mieux que le *nous* et s'impose même à un rédacteur. Mais le *nous* est, dans bien des cas, plus démocratique que le je, *ce moi haïssable* dont parlait Pascal et qui tranche du monarque absolu. On reproche à Louis XIV d'avoir dit : L'Etat c'est moi (bien qu'il ne l'ait pas dit ainsi), et on trouverait superbe qu'un rédacteur de journal copiât ce mot superbe tant décrié en disant : Le journal, c'est moi.

Vingt chants pour les écoles, *onzième recueil publié par L.* Neiss, *instituteur à Payerne, autorisés par le Département de l'Instruction publique. Lausanne, chez Genton et Dutoit.*

L'auteur en est, comme on voit, à son onzième recueil de 20 chants et 16 pages chacun. Nous avons sous les yeux les quatre derniers qui se sont succédé depuis 1866 et forment de jolis cahiers portatifs et d'une exécution qui fait plaisir à l'œil. Le choix des morceaux, en ce qui concerne la pensée et le sentiment qui y domine nous paraît fait avec discernement. Les beautés et les phénomènes de la nature, la patrie, la vie des champs, la famille, le travail, la religion du cœur, tels sont les sujets de ces chants dont la mélodie est simple et populaire comme l'idée dominante. Si nous avions un désir à exprimer, ce serait celui de voir citer les noms des auteurs en même temps que ceux des compositeurs. Dans les cahiers que nous avons parcourus, le nom de Jacques Vogt ne se rencontre pas une seule fois. Qui ne sait cependant combien de ravissantes mélodies sont sorties de la lyre d'or de ce maître de la musique populaire, et Payerne est assez près de Fribourg pour qu'on puisse se procurer aisément les productions musicales écloses dans la capitale de l'Uechtland qui n'a pas toujours été la Nuithonie. A ce sujet, nous ne pou-

vons nous empêcher d'émettre un vœu : celui de voir la main pieuse des admirateurs du compositeur fribourgeois recueillir en une édition complète les mélodies vogtiennes.

CHRONIQUE SCOLAIRE

NEUCHATEL. — Les conférences générales des instituteurs du canton se sont tenues au Château, selon l'usage, les 18, 19 et 20 septembre. Le nouveau directeur de l'instruction publique, M. Numa Droz (qui a été, comme on sait, instituteur primaire, puis journaliste et rédacteur du *National* de la Chaux-de-Fonds) présidait la session et l'a ouverte par un discours remarquable et empreint d'une cordialité sincère.

Dans son discours de clôture, il a loué le zèle et l'activité des membres du corps enseignant, et ils le méritaient par les rapports nombreux et bien étudiés qu'ils ont présentés sur les questions à l'ordre du jour qui étaient la manière d'enseigner la géographie, l'histoire et la question un peu rebattue de la culture de la mémoire. Aussi sur ce dernier point n'a-t-il rien été dit de neuf. L'enseignement géographique, en revanche, a donné le jour à un mémoire instructif de M. Auguste Biolley qui, bien qu'attaché aujourd'hui à l'Ecole industrielle, continue à vouer ses soins à l'enseignement populaire en général. La société a témoigné le désir de voir paraître ce mémoire dans *l'Educateur*, où il a paru en effet.

Les travaux de concours pour le jury ont été moins nombreux, il n'y en avait que deux : un poème (épique, s'il vous plaît), et un recueil de morceaux détachés en prose et en vers.

Le jury a voulu encourager le labeur des deux auteurs, et leur a accordé à l'un 20 et à l'autre 15 fr. Le rapport du jury, rédigé par M. Larsche, professeur au gymnase latin, a été extrêmement goûté. Les études littéraires sont à notre avis aussi nécessaires au corps enseignant que les études grammaticales.

— La commission d'éducation de la Chaux-de-Fonds a pris, à l'unanimité et à l'instar de la municipalité de Bienne, la résolution de rendre gratuite l'Ecole industrielle. Il ne lui en coûtera, dit-on, que 5000 fr.

— Le comité de la Société pédagogique neuchâteloise (Renaud, président, Stoll, vice-président, Numa Girard, secrétaire, Calame, caissier, Mauley, secrétaire adjoint) d'accord avec le Directeur de l'Instruction publique, annonce qu'il a mis au concours les questions suivantes :

a) *Pour les conférences générales.*

1° Causes qui peuvent amener la décadence d'une école, — de la part du maître, — des parents, — des enfants, — des autorités scolaires. — Moyens de les prévenir.

2° Des moyens à employer pour développer la correction et la facilité d'élocution chez les enfants.

3° Des différents genres d'écriture qu'il importe d'enseigner dans l'école primaire, du matériel à employer et des principes à suivre pour l'étude de cette branche.

b) *Pour le concours.*

1° Cours théorique et pratique de Tenue des Livres à l'usage des écoles primaires.

2° Manuel abrégé d'histoire neuchâteloise à l'usage des écoles primaires.

3° Une question pédagogique au choix du concourant.

Genève. — Ce canton et la Suisse ont perdu un homme très distingué dans la personne de M. Bétant, professeur de grec au gymnase. M. Bétant était un helléniste savant, connu par ses éditions d'auteurs grecs et son *Dictionnaire de Thucydide.* Secrétaire intime du célèbre ministre d'Etat, Jean Capo d'Istria, le président de la république grecque, de 1828 à 1833, M. Bétant a publié la correspondance de cet habile diplomate qui fut aussi un grand citoyen cher à la Suisse.

Fribourg. — La société cantonale de chant a été réunie dans le chef-lieu, le 24 septembre, sous la présidence de M. Chaney, instituteur primaire et l'un des membres du Comité central de la société romande.

Autriche. — Les députés libéraux de ce pays veulent le progrès de l'école, mais à condition qu'il ne leur coûte rien. Voici le langage de ces Messieurs, d'après les feuilles péda gogiques de Vienne. « Si on demande de l'argent pour l'école et pour l'amélioration du traitement des instituteurs, le peuple qui ne tient pas à payer plus, votera pour le parti ultramontain et féodal, qui ne lui demande rien de pareil. » Mais comme le fait observer très bien le journal que nous citons : Si vous n'améliorez pas l'instruction populaire par l'amélioration du sort de la classe enseignante, vous aurez toujours des écoles à bon marché, c'est-à-dire vous en aurez pour votre argent ou plutôt vous n'en aurez bientôt plus. Voyez plutôt dans la Basse-Autriche, il y a mille places d'instituteurs vacantes. « Le présent pour l'Autriche est « grave et menaçant. Nous sommes de tout notre cœur sur le terrain consti- « tutionnel et c'est avec douleur que nous voyons une politique aveugle pro- « voquer une lutte dans laquelle l'Etat s'expose à recevoir une blessure mor- « telle. »

Grisons. — A Coire, s'est éteint un magistrat qui a bien mérité de l'instruction publique, M. Bernard. Au congrès de Bâle, il avait invité les instituteurs à tenir une fois leurs assises aux bords du Rhin. Président du Conseil d'éducation depuis 1864, il venait de donner une marque de son zèle en ouvrant les cours de l'école cantonale, le 13 septembre. Le 16, il expirait dans sa demeure. On sait combien est encore arriéré le canton des Grisons, notamment en ce qui concerne le traitement des hommes d'école. Ce n'est

pas la faute de M. Bernard si les choses ne sont pas en meilleur état. Chaque année, il faisait de la situation l'objet de ses censures publiques. La principale cause de l'état fâcheux où se trouvent les Grisons, c'est l'*autonomie excessive de la commune.* Une autre cause, c'est une *parcimonie excessive* dans l'administration. Joignez-y les difficultés topographiques, deux confessions, trois langues, et vous comprendrez avec quels facteurs doit compter le conseil d'éducation (*Schweizerische Lehrer-Zeitung*).

Bale-Ville. — Un instituteur primaire a été mis à la retraite avec 2500 francs de pension. Une maîtresse d'ouvrages a reçu également une pension de 1000 francs. Combien y a-t-il d'instituteurs en Suisse qui puissent se flatter de jouir de la même faveur que cette dernière?

Lucerne. — La *Schweizerische Lehrer-Zeitung* se plaint de ne plus recevoir des nouvelles de ce canton et dit à ce sujet qu'on comprend qu'il ne soit pas agréable de parler de reculades et d'entraves au progrès.

Valais. — La *Gazette de Lausanne* nous apprend qu'un des lauréats du concours de Sion est un instituteur fribourgeois, M. Jaquet, régent, à Villarvolard. M. Jaquet a eu le premier et le second prix pour l'apiculture. « Il faut voir, dit la *Gazette* que nous citons, ses rayons et ses bocaux de miel comme ils sont dorés et appétissants. Ce miel-là peut rivaliser avec celui du mont Hymette : c'est le miel de la Gruyère. Son exposition de rayons artificiels, sa collection d'insectes ennemis des abeilles sont très curieuses. Mais attendez, vous n'êtes pas au bout de vos surprises. En montant quelques gradins, vous trouverez M. Jacquet avec un grand et magnifique rucher : les abeilles en pleine liberté travaillent au vu de tout le monde, puisque les ruches sont à cadres mobiles et vitrés; leur travail fait l'admiration des visiteurs. «

A propos d'apiculture, nous avons reçu d'un instituteur une lettre intéressante où il exhorte ses collègues à s'adonner à cet art qui offre à la fois agrément et profit et que nous publierons dès qu'elle se sera retrouvée parmi nos papiers où nous la cherchons depuis quelques jours inutilement.

Berne.— La municipalité de la ville de Bienne a décidé, à l'unanimité, de rendre l'instruction secondaire gratuite.

Thurgovie. — Le 22 août dernier, M. Huser, second instituteur (Unterlehrer) à Hauptweil a atteint sa 50me année d'enseignement. Le jubilé de vétéran de l'enseignement populaire a été dignement célébré par une fête à laquelle, des enfants des écoles aux autorités et aux particuliers, tout le monde a voulu prendre part. La maison de l'instituteur avait été décorée de verdure et pavoisée d'oriflammes. Une députation alla quérir notre instituteur et sa famille pour les conduire, avec les enfants des écoles, sur la place publique, où les attendaient la Société de chant et les autorités. Un choral fut chanté, puis le pasteur de Bischofszell prononça un discours

où il retraça la longue carrière du Nestor de l'école. En terminant il remit au noble vieillard un porte-monnaie contenant 150 fr. au milieu des applaudissements de la foule, avec des vivats pour l'instituteur. Une fête des enfants couronna la cérémonie et fut accompagnée des promotions et de la distribution des prix. Là encore l'instituteur ne fut pas oublié et reçut des mains du pasteur de Sulgen, l'orateur officiel, un étui contenant 200 fr., don du gouvernement qui avait voulu s'associer à l'acte solennel de reconnaissance publique accompli envers l'intelligent et courageux vieillard qui, depuis un si grand nombre d'années, vouait ses soins à la jeunesse. L'émotion de ce brave homme était grande et augmenta beaucoup encore lorsqu'une jeune fille vint poser sur sa tête blanchie une couronne de lauriers. Un banquet à l'auberge du Lion, et un feu d'artifice achevèrent cette belle journée. Mais là encore une nouvelle surprise attendait l'instituteur. M. Forster, directeur de l'école, remit à l'excellent Huser, au nom de ses disciples, une montre d'or avec la chaîne et un magnifique album contenant les photographies d'anciens élèves. Dominant avec peine son émotion, l'instituteur de Hauptweil essaya d'exprimer, les larmes aux yeux, les sentiments qui l'animaient, et raconta comment il avait commencé sa carrière, avec un traitement de deux florins par semaine, avec lesquels il avait juste de quoi payer la nourriture et le logement.

« Honneur, dit la *Schweizerische Lehrer-Zeitung*, à laquelle nous empruntons ce fait, honneur aux autorités et aux parents qui savent apprécier la pénible tâche de l'instituteur et lui donner de si nobles marques de la reconnaissance publique. »

De pareilles fêtes, ajouterons-nous, honorent un peuple. Ceux qui savent ainsi honorer les fonctions enseignantes sont dignes de jouir d'un système d'éducation populaire avancé. Mais même dans les cantons suisses où l'on fait profession de tenir beaucoup à l'instruction populaire, les gens à la façon de ceux de Hauptweil sont rares et méritent d'être proposés en exemple. Que de villages et même de villes on pourrait citer où l'instituteur émérite a blanchi au service de la jeunesse, et y est mort, sans éveiller d'autres sentiments *que ceux qu'il était payé pour faire ce service.* C'est là ce qu'on entend dire même à des gens qui se piquent d'appartenir au parti du progrès le plus avancé. Il en est même où l'on a fait mieux : dès que l'instituteur a atteint tel âge, il est censé ne plus rien valoir et est mis à la retraite sans pension de retraite, cela va sans dire ; car les pensions ne seraient pas démocratiques. Honneur donc donc encore une fois au peuple et au canton de Thurgovie !

St-Gall. — Nous parlions tout à l'heure d'instituteurs congédiés après une longue carrière enseignante, sans pension de retraite:

L'instituteur Lehmann, à Gossau, avait été congédié ainsi, au moment où il allait atteindre ses 50 ans.

L'injustice de ce procédé a révolté les âmes honnêtes, et, le 27 août der-

nier, on a donné, en l'honneur du vétéran méconnu, un banquet à l'auberge du Bœuf, et on a fait cadeau à l'instituteur d'un grand fauteuil et d'un tableau garni de thalers. Au nombre des orateurs qui se sont fait entendre à ce banquet se trouvait justement le président de la commission sous les auspices de laquelle l'instituteur avait été renvoyé, M. le pasteur de Gossau.

Bale-Campagne. — Les instituteurs de ce canton étaient réunis à Sissach avec un certain nombre de pasteurs; spectacle réjouissant pour le cœur de celui qui croit que l'harmonie vaut mieux que l'exclusisme, déguisé sous le nom de séparation de l'Ecole et de l'Eglise.

Le président, M. Heyer, instituteur de district, fit le procès dans son discours d'ouverture à la tendance prédominante aujourd'hui de mettre le bonheur non dans la liberté et la sagesse, mais dans les jouissances extérieures de la richesse et de l'éclat. Il veut qu'on aide à la pauvreté, non par des aumônes, mais par le travail. Il prévoit des luttes résultant de la situation religieuse et exhorte les instituteurs catholiques, protestants et israélites, à rester unis.

M. l'inspecteur Kestenholz avait été chargé du rapport relatif au projet de loi scolaire dont nous avons parlé dans un de nos derniers numéros. M. Kestenholz est opposé à l'institution d'un conseil d'éducation qu'il regarde comme superflu, propre à faire traîner les affaires en longueur et pense que le directeur de l'instruction n'a, pour s'en passer, qu'à consulter sur chaque question importante les hommes compétents. M. l'inspecteur Birsmann, est au contraire, partisan de ce dicastère pour divers motifs; d'abord il y a utilité à ce qu'il y ait auprès de la direction un conseil composé de représentants de tous les districts. En second lieu, un directeur, quelle que soit son habileté, ne sait pas tout. L'instituteur de district Kramer rappela que le corps enseignant avait été presque unanime à réclamer l'établissement de ce conseil, il y a plusieurs années. Le revirement qui s'est opéré notamment dans le district d'Arlesheim est dû à la personnalité du directeur actuel. Mais les personnes passent et les institutions restent. Au vote, 50 voix contre 26 se prononcent pour l'institution d'un conseil d'éducation.

La question de la gratuité de l'enseignement est résolue dans le sens affirmatif à l'unanimité.

La question des traitements est mise sur le tapis et donne lieu à des plaintes amères sur le triste sort d'instituteurs dont le traitement est resté le même depuis 30 ans. 1000 francs ne suffisent pas. Le directeur de l'instruction publique présent à la séance annonce qu'il portera le minimum à 1200 francs, sans retrancher les avantages du logement, de l'affouage et des 2 arpents de terre. Concernant la durée de la fréquentation obligatoire, on a été d'accord à l'étendre jusqu'à l'âge de 16 ans, conformément au projet.

Les écoles de perfectionnement ont eu leur tour. Il y aurait d'après le projet des instituteurs de districts qui se transporteraient à cet effet dans les

diverses localités. Ces instituteurs ambulants ne plaisent pas à tout le monde. On ajourne la décision.

Au banquet ou repas commun qui suivit la séance, M. Birsmann but à la patrie et évoqua le souvenir du noble et vaillant Kettiger de regrettable et touchante mémoire. dont le buste orné de fleurs, attirait les regards. Parmi les autres toasts, citons celui de M. le pasteur Oeri, qui a bu à l'union des ecclésiastiques et des instituteurs (*Schweizerische Lehrer-Zeitung*).

Collecte en faveur des orphelins de la guerre.

Rapport général du Comité chargé de recueillir les dons.

Dès le début de la guerre franco-allemande, le désir de voir s'organiser une collecte parmi les enfants des écoles suisses en faveur des orphelins des deux nations belligérantes, fut exprimé, soit directement soit par le moyen de l'*Educateur*, au Comité de la *Société des instituteurs de la Suisse romande*, siégeant à Neuchâtel.

Ce vœu philanthropique répondait trop aux vues de chacun des membres du dit Comité pour qu'il n'y fût pas donné suite.

Aussi, après les *Conférences générales des Instituteurs neuchâtelois*, où la proposition de la collecte fut votée avec enthousiame et à l'unanimité, le Comité-Directeur s'occupa sérieusement des voies et moyens à employer pour réaliser les désirs exprimés.

Le 15 novembre 1870, il adressait un *Appel* à tous les enfants de la patrie, et il priait les institutrices, instituteurs, chefs d'institution, pères et mères, membres des autorités scolaires, amis de l'éducation et de la paix, de bien vouloir en donner connaissance aux enfants qui étaient sous leur direction, de recueillir les dons et de les transmettre à M. Villommet, instituteur à Neuchâtel, secrétaire-caissier du Comité qui, lui, se chargerait de les faire parvenir à destination.

Cet appel fut entendu et, de toutes parts, les dons commencèrent à affluer; dons importants d'ici, dons minimes de là; mais tous offerts spontanément et tous bien touchants.

La collecte fut ouverte jusqu'au mois de mai 1871. A cette époque, le produit s'élevait à 18,479 fr. 80 c. auxquels sont venus encore s'ajouter les dons suivants :

De M. Tauxe-Huguenin, chef d'institution à Pré-Fleuri, sur Lausanne, 57 fr. 40 c., produit de deux séances données par les élèves de son institution;

Du collége de la Chaux-de-Fonds, par l'intermédiaire de Mlle Fanny Monnier, 80 fr. 01 c., provenant comme suit : 26 fr. 60 c. de Mlle Emma Tissot, 2e primaire de filles n° 1; 20 fr. 61 c. de Mlle H. Moser, 3e primaire n° 3; 21 fr. 30 c. de Mlle Lina Monnier, 4e primaire n° 3; 11 fr. 50 c. de Mlle Anna Riell, 5e primaire n° 3;

De l'école de Villarvolard, canton de Fribourg, par M. Jaquet, 9 fr.;

De Mlle Hélène Barde, à Genève, deuxième envoi de 4 fr. 50 c., somme essentiellement donnée par deux orphelins de l'école du dimanche de l'Athénée.

La somme totale recueillie dans les écoles s'est élevée à 18,630 fr. 71 c., dont voici la provenance par canton : Le canton de Vaud a fourni 5471 fr. 55 c.; Berne, 4227 fr. 06 c.; Neuchâtel, 4107 fr. 49 c.; Thurgovie, 1817 fr. 80 c.; Tessin, 858 fr. 69 c.; Friboug, 608 fr. 24 c.; Genéve, 396 fr. 42 c. (1), Bâle-Ville, 300 fr. 01 c.; Lucerne, 282 fr. 65; Glaris, 226 fr. 40 c.; Argovie; 64 fr.; Schaffhouse, 41 fr.; Grisons, 28 fr. 40 c.; Belgique (Bruxelles), 150 francs; Pologne (Varsovie), 51 fr.

A la somme envoyée directement au comité général, il faut ajouter les suivantes, qui ont été versées par d'autres comités constitués pour la même œuvre :

3.400 fr. de M. le professeur Kesselring, à Zurich, président du comité cautonal zuricois.

3000 fr. de M. le landammann Saxler, directeur de l'instruction publique du canton de St-Gall;

1410 fr. 18 c. de M. Frey, directeur de l'instruction publique de Bâle-Campagne;

10,000 fr. de M. Aebi, professeur à Berne, secrétaire-caissier du comité exécutif de la Société de seconrs pour les militaires suisses. Cette belle somme de 100,000 fr. représente le tiers du solde en caisse de la Société, qui, par décision du Comité central, devait être affectée aux orphelins français exclusivement.

Ainsi le produit total et définitif de la collecte s'est élevé à QUARANTE ET UN MILLE QUATRE CENT QUARANTE FRANCS QUATRE-VINGT-DIX-NEUF CENTIMES (41,440 fr. 99 c.)

Nous avons reçu, en outre, un ballot renfermant du linge et des vêtements d'enfants, recueillis par un comité de dames dans le canton du Tessin, ainsi que quelques autres objets de même nature provenant de diverses localités.

Dans l'origine, le Comité pensait que la répartition des sommes reçues se ferait par égales portions entre les orphelins des deux nations; mais lorsque l'on vit que la guerre se prolongeait si longtemps et avait pour conséquence immédiate la dévastation d'une partie de la France; quand on sut, à la conclusion de la paix, que l'Allemagne exigeait de sa rivale une indemnité de cinq milliards de francs, indemnité dans laquelle devait être comprise une somme importante pour les veuves et les orphelins des vainqueurs, il parut à plusieurs personnes que la proportion de compte à demi n'était plus équitable.

Le comité cantonal de Zurich surtout insista pour que la question de répartition fût examinée à nouveau et posée sur des bases qui tinssent compte des derniers événements.

Dans ces conjonctures, une réunion des membres des divers comités devenait nécessaire. Elle eut lieu à Berne, le 20 avril de cette année. MM. *Kesselring*, de Zurich, *Guhl*, chancelier d'Etat de Thurgovie, et *Favrot*, professeur à Berne, s'y rencontrèrent avec trois membres du Comité-directeur.

Après une sérieuse discussion dans laquelle furent invoqués, à propos de

(1) Nous devons ajouter qu'il a été recueilli, en outre, dans les écoles du canton de Genève la somme de mille francs pour la colonie suisse à Paris. Fribourg et d'autres cantons ont aussi eu plusieurs collectes en faveur des victimes de la guerre.

la répartition, les arguments que nous venons de rappeler, il fut pris les décisions suivantes, pour lesquelles la délégation de Neuchâtel se réserva l'approbation du Comité-directeur :

1° Répartition de la somme dans la proportion d'un tiers en faveur des orphelins de l'Allemagne et de deux tiers en faveur de ceux de la France;

2° Désir de voir l'argent employé plutôt pour l'éducation des orphelins que pour satisfaire à leurs besoins purement matériels.

3° Désir que les orphelins des contrées limitrophes de la Suisse, aussi bien de l'Allemagne que de la France, soient favorisés le plus possible;

4° Désir que le produit de la collecte ne soit pas accaparé au profit des orphelins d'une seule confession, au détriment de ceux de l'autre.

Il fut aussi décidé que, soit le Comité-Directeur, soit les membres présents à la réunion, s'enquerraient des meilleurs moyens à employer pour l'envoi des sommes, en France surtout.

Peu de temps après cette entrevue, M. le secrétaire-caissier recevait plusieurs lettres de donateurs principaux, qui annonçaient donner les mains à la répartition proposée à Berne.

Le Comité-directeur ratifia les décisions de la commission intercantonale, et se mit immédiatement à l'œuvre pour demander des renseignements. Le résultat de ses démarches fut transmis, le 29 juin, à M. Kesselring, dans une lettre dont nous extrayons les passages suivants :

« Nous avons pris des renseignements auprès de diverses personnes, en France et en Allemagne, pour l'envoi de nos dons.

» Pour l'Allemagne, nous pouvons envoyer la somme, ainsi que cela a été fait par le comité de Neuchâtel qui a organisé une vente en faveur des seuls orphelins de l'Allemagne, à Son Excellence Monsieur de Sydow, président du Comité central de secours pour les militaires blessés.

Pour la France, nous nous sommes adressés :

1° *A M. le préfet du département du Doubs*. Celui-ci nous a répondu qu'il s'était formé à Versailles une œuvre générale des orphelins et orphelines de la guerre, dont le Comité est dirigé par Mme Thiers et Mme la maréchale de Mac-Mahon, et il nous engage à remettre notre don entre les mains de ce comité.

2° *A M. le pasteur de Montbéliard* qui nous parle de l'*Association évangélique pour le patronage des enfants indigents de l'inspection ecclésiastique de Montbéliard*. ainsi que d'un certain nombre d'orphelinats dans différents départements.

3° *A M. le pasteur de Pontarlier*, qui nous recommande la *Société coopérative de secours aux orphelins de la défense nationale*, fondée sous les auspices et par l'initiative de l'Union chrétienne de Montauban. M. Racine nous donne, en outre, différentes adresses.

4° *A M. J. Simon*, ministre de l'instruction publique, qui, après nous avoir remerciés pour l'œuvre entreprise ajoute : « Si vous vous voulez bien prendre la peine de m'adresser la somme dont vous disposez, je m'empresserai de la remettre, en votre nom, à Mme Thiers, présidente de l'œuvre, qui se chargera d'en faire la répartition. »

5° *A M. le Dr Kern* qui nous mande de Paris : « Je me ferai un devoir de m'adresser à des hommes impartiaux pour obtenir les indications que vous désirez, et je m'empresserai de vous faire part du résultat de mes démarches; mais comme ces personnes ne sont en ce moment pas présentes à Paris, je

vous prierai de m'excuser si je suis obligé de retarder quelque peu ma réponse définitive aux questions que vous avez bien voulu me poser. »

Ces questions étaient les suivantes, soumises aussi à toutes les personnes auxquelles nous nous étions adressés :

1° Connaissez-vous, en France, une œuvre générale s'occupant des orphelins et orphelines de la guerre? Si oui, veuillez nous dire où elle a son siége.

2° Si un Comité général n'existe pas, quelle serait, selon vous, la meilleure manière de répartir une somme destinée aux orphelins français?

Comme on le voit, les renseignements ne manquèrent pas; nous n'avions que l'embarras du choix. Cependant, aucun de ces comités ne nous paraissait répondre tout à fait à l'idée que nous nous étions faite concernant le but à atteindre. Nous étions encore dans l'hésitation, quand nous apprîmes, simultanément par les journaux et par M. Kern, qu'il venait de se constituer à Paris, un *comité protestant de secours aux victimes de la guerre*, présidé par le général baron de Chabaud-Latour et dont faisaient partie MM. Eugène Bersier, le baron de Bussierre, le comte Delaborde, le Dr Wurtz, le Dr Gustave Monod, F. Monnier, madame Kern, etc., et qui allait précisément s'occuper de l'éducation et de l'avenir des orphelins protestants français.

A peu près vers le même temps, se fondait aussi, en Allemagne, une Société qui, sous le nom de *Wilhelms-Stiftung*, allait s'occuper, de la même manière, des orphelins de ce pays.

Nous étudiâmes les statuts de ces deux institutions, et, à la suite d'une entrevue avec le Comité de Zurich, il fut décidé définitivement que la part de l'Allemagne serait envoyée, par l'intermédiaire de M. de Rœder, ambassadeur à Berne, à la *Wilhem's-Stiftung*, et la part de la France, la moitié au Comité général présidé par madame Thiers, et l'autre moitié au comité protestant dirigé par le général de Chabaud-Latour.

Toutes les sommes particulières ayant été versées à la caisse centrale, à la date du 29 septembre, nous annonçâmes notre envoi par la lettre suivante envoyée à Mme Thiers et à messieurs de Chabaud-Latour et de Rœder :

« Il y a un an que de pressants appels étaient adressés au peuple suisse en faveur des victimes de la guerre. A ces appels, il a été répondu, comme vous savez, dans la limite du possible.

» Le Comité-directeur de la Société des Instituteurs de la Suisse romande désirant, lui aussi, donner une preuve de sympathie aux malheureux des deux nations belligérantes, a pris l'initiative d'une collecte dans les écoles, collecte dont le produit devait être destiné aux orphelins et orphelines des deux peuples.

» Un appel a été adressé aux enfants de la Suisse, et Dieu a mis au cœur d'un grand nombre d'apporter leur obole à cette œuvre de charité chrétienne. Non-seulement il a trouvé de l'écho dans la Suisse romande, mais plusieurs cantons de la Suisse allemande, et tout particulièrement Zurich, Berne, Bâle (Ville et Campagne), St-Gall, Thurgovie et Glaris, ainsi que le canton du Tessin, s'y sont associés de grand cœur.

» Quoique les sommes recueillies soient peu considérables comparativement aux nombreux besoins, elles ont cependant dépassé notre attente, et c'est avec une profonde émotion que nous avons assisté à ce magnifique élan de fraternité de notre population scolaire. Vous pourrez voir, par les listes des dons que nous joignons à notre envoi, combien de renoncements touchants ont eu lieu de la part d'enfants qui n'avaient pas les

moyens d'apporter une brillante offrande. C'est un fait bien réjouissant, au milieu de tant de grandes calamités, et qui fait honneur à ceux qui l'ont accompli comme à ceux qui en ont été les objets.

» Aujourd'hui, le moment est venu de faire parvenir à leur destination les sommes qu'on nous a confiées, et nous avons le plaisir de vous annoncer que vous recevrez prochainement, au moyen d'une lettre de change, la somme de..... qui constitue la part destinée aux orphelins de votre nation.

» Daignez l'accepter comme un témoignage de l'intérêt et de la sympathie que les enfants de la Suisse portent à vos malheureux orphelins, et veuillez voir, dans cette œuvre, l'ardent désir que nous avons tous de resserrer les liens d'amitié et de bons rapports qui unissent nos deux pays.

» Nous n'avons pas de condition formelle à poser quant à l'emploi des fonds que nous vous adresserons; toutefois, nous serions heureux qu'il pût être donné satisfaction aux deux vœux suivants manifestés par les diverses personnes et autorités qui se sont occupées de l'œuvre.

1. Emploi de cet argent plutôt pour l'éducation et l'instruction des orphelins que pour satisfaire à leurs besoins matériels proprement dits;

» 2. Part aussi large que possible aux orphelins des contrées avoisinant la Suisse.

» Nous espérons que rien ne s'opposera à la réalisation dc nos désirs, et, tout en faisant les vœux les plus ardents pour la consolidation de la paix, nous demandons à Dieu de consoler vos veuves, vos orphelins et vos pauvres blessés. »

Le 3 octobre, nous recevions de M. de Rœder la réponse suivante, et le 10 du même mois, le secrétaire-caissier procédait à l'expédition des sommes.

» La Faraz, près La Tour (Vaud).

» Messieurs,

» Je viens de recevoir ici votre honorée lettre du 29 septembre, et la communication du don aussi gracieux que grandiose dont vous me faites espérer l'arrivée de la part de la jeunesse suisse, en faveur de nos pauvres orphelins victimes de la guerre.

» Où l'éducation d'un peuple est basée sur la foi et sur la charité, le bonheur véritable est assuré.

» Dès que je serai en possession du don généreux, je m'empresserai de l'expédier de la part de votre honorable Comité, selon votre intention à la *Wilhelm Stiftung*, accompagné de la lettre que vous avez bien voulu m'adresser à cette occasion.

» En attendant, messieurs, veuillez recevoir l'expression de ma profonde reconnaissance ainsi que de ma considération distinguée.

» *Le ministre impérial d'Allemagne*,

» De Rœder, lieutenant général.

Après avoir défalqué de la somme totale 209 fr. spécialement destinés par les donateurs aux orphelins de l'Allemagne et 776 fr. 15 c. également affectés aux orphelins français plus les 10,000 fr. provenant de la Société de secours aux militaires suisses, le reste, soit 30,455 fr. 84 c. a été partagé en trois parts égales.

Au fur et à mesure que les sommes arrivaient, elles étaient déposées à la Caisse d'épargne de Neuchâtel, où elles portaient intérêt à 4 °/₀. Ces intérêts

étaient destinés à couvrir les frais d'impression, d'expédition et d'affranchissement de bulletins, accusés-réception, de ports de lettres et de groups, de télégrammes, de fournitures de bureau, ainsi que les frais de déplacement et d'entrevues; mais comme les intérêts se sont élevés à fr. 592,47, il a été possible d'ajouter 50 fr. à chacune des trois sommes destinées aux orphelins, de sorte que M. de Rœder a reçu 10,411 fr., Madame Thiers et M. de Chabaud-Latour chacun 15,590 fr.

De plus, il nous reste un reliquat de 16 fr. 80 c. que nous nous proposons d'envoyer aux orphelins de l'arrondissement de Pontarlier, par l'intermédiaire de M. le pasteur Racine, membre du Comité local, auquel nous avons aussi remis les colis de linge et de vêtements dont nous avons parlé plus haut. Des envois de ce genre ne pouvaient pas être expédiés bien loin, en raison des frais de transport, et il nous a semblé que les orphelins qui sont à nos portes avaient quelque droit à ces dons.

Voici, maintenant, les lettres d'accusé-réception qui nous ont été adressées.

Versailles, 13 octobre 1871.

Monsieur,

J'ai reçu hier la traite de quinze mille cinq cent quatre-vingt-dix francs (15,590 fr.) que vous avez bien voulu adresser à l'œuvre des orphelins de la guerre, et je vous en accuse réception.

Je vous prie de vouloir bien à cette occasion offrir les remerciements du Comité de l'œuvre des orphelins et mes remerciements personnels aux généreux donateurs de cette somme considérable. La France est très touchée des sympathies qu'ont excitées ses malheurs; et parmi tous les témoignages que nous recevons de l'étranger, ceux qui viennent de la Suisse nous sont particulièrement précieux. Ils resserrent les liens déjà si nombreux qui unissent les deux pays. L'hospitalité donnée à nos soldats a provoqué dans la France entière un sentiment de juste reconnaissance; et celle du Comité que je préside est acquise aux habitants de la Suisse qui se montrent si charitables pour nos pauvres enfants.

Agréez, Monsieur, l'assurance de ma considération très distinguée.

La Présidente du Comité de l'œuvre des orphelins de la guerre.

H. Thiers.

Paris, le 11 octobre 1871.

Monsieur le Président,

C'est avec une profonde reconnaissance que notre Comité a appris par votre honorée lettre du 29 septembre dernier le généreux don de 15,590 fr. que vous voulez bien faire à notre œuvre; la manière si touchante dont cette somme a été recueillie, le zèle des instituteurs qui ont provoqué cette collecte, l'empressement admirable des enfants à y répondre, ne peuvent qu'augmenter les sentiments de gratitude et d'affection qu'a déjà fait naître dans nos cœurs la conduite si magnifique des populations suisses envers la malheureuse population de Strasbourg et les internés de notre infortunée armée de l'Est.

Comme faible témoignage de cette reconnaissance, notre Comité, dès sa fondation, a décidé qu'en s'occupant des victimes de la guerre, il ne ferait aucune différence entre les Français en vue desquels notre œuvre a été créée

et les citoyens suisses résidant en France qui auraient pu avoir à souffrir par suite de la guerre ou du bombardement; il a déjà eu le privilége de venir ainsi en aide à plusieurs de vos compatriotes.

Quant à l'emploi de la somme élevée que vous avez bien voulu nous voter, nous nous ferons un devoir de nous conformer à vos désirs et de l'affecter d'une part plutôt pour l'éducation et l'instruction des orphelins que pour satisfaire à leurs besoins matériels, de l'autre plutôt aux orphelins des contrées avoisinant la Suisse; pour atteindre ce dernier but, nous nous sommes déjà mis en relations avec MM. les pasteurs et les Maires du pays de Montbéliard si cruellement éprouvé par la guerre.

Nous vous serons bien reconnaissants, Monsieur, si vous vouliez bien faire parvenir nos remerciements les plus vifs soit au Comité que vous présidez, soit à la Société des Instituteurs de la Suisse romande qui s'est si généreusement associée à votre œuvre, soit au Comité de secours pour les militaires suisses, lequel, dites-vous, vous a remis une somme de dix mille francs dans le même but, soit enfin, si possible par la voie des journaux, aux milliers d'enfants qui par leurs cotisations multipliées et généreuses ont voulu contribuer à soulager les détresses de la France.

Veuillez agréer, Monsieur le Président et faire agréer aux membres de votre Comité l'expression de notre considération la plus distinguée.

Le Secrétaire général — *Le Président*

Eug. Bersier. — Général baron de Chabaud-Latour.

Berne, le 2 novembre 1871.

Messieurs,

A la réception du don généreux pour nos orphelins victimes de la guerre, que vous avez eu la bonté de me faire parvenir par l'intermédiaire de Messieurs Pury, le 11 octobre, le chancelier de l'empire germanique, prince de Bismarck, m'a chargé de vous exprimer sa vive reconnaissance.

Les sentiments élevés et charitables dont la jeunesse suisse a fait preuve, sont une garantie que les efforts de leurs dignes directeurs et maîtres sont accompagnés de la bénédiction de Dieu.

En joignant la quittance du *Wilhelms-Verein*, je saisis cette occasion, Messieurs, pour vous renouveler l'expression de mes sentiments sympathiques et de ma considération distinguée.

Général de Roeder.

Pontarlier, le 25 octobre 1871.

M. Biolley, président du Comité des orphelins, à Neuchâtel.

En vous accusant réception des ballots de vêtements que vous avez bien voulu nous destiner, je viens vous en exprimer notre reconnaissance et vous prier en même temps d'être à l'occasion l'interprète de nos sentiments de vive gratitude auprès de nos généreux bienfaiteurs de Fribourg et du Tessin. Je me suis concerté avec notre Comité local pour distribuer des vêtements le plus équitablement possible aux malheureuses victimes de la guerre. La Suisse nous donne un bel exemple de charité chrétienne. Que le Seigneur lui rende au centuple tout le bien qu'elle nous fait !

Veuillez agréer, cher Monsieur, l'expression de mes sentiments les plus respectueux.

C. Racine, pasteur.

Après ces belles et nobles paroles, il ne nous reste plus qu'à exprimer encore une fois notre vive reconnaissance à tous ceux qui ont coopéré à l'œuvre de la collecte,ainsi qu'à toutes les personnes qui nous ont aidés ou facilités dans notre tâche, spécialement aux journaux qui ont reproduit nos appels et nos communications, à l'administration de la Caisse d'épargne de Neuchâtel et à la banque Pury et Cie, dont le bienveillant concours et le désintéressement nous a été si précieux.

La tâche qui nous a été dévolue n'était pas sans difficulté, mais nous l'avons entreprise et poursuivie avec courage et notre travail a été récompensé. Nous en éprouvons une profonde gratitude envers le Tout-Puissant, et nous le prions, du fond de nos cœurs, de continuer à étendre sa main tutélaire sur notre faible œuvre et de lui faire porter les fruits les plus abondants et les plus bénis.

Quant à notre chère patrie, la collecte en faveur des orphelins de la guerre aura fourni l'occasion d'incliner le cœur de nos enfants à la commisération, et de leur apprendre à ouvrir la main à leurs frères malheureux. Ce sont là plus que des avantages, ce sont de vraies bénédictions.

Au nom du Comité suisse des orphelins de la guerre.

Le Secrétaire, F. VILLOMMET.

Le Président, A. BIOLLEY.

Le Rédacteur en chef, ALEX. DAGUET.

Genève. — Imp. Taponnier et Studer.